

## **Rapport de Mr le Maire à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle Ecole aux promotions du 6 août 1882**

Messieurs,

Selon l'usage, nous devons un rapport sur la marche de l'Ecole enfantine.

Pendant cette année scolaire, une moyenne de 36 enfants sur 44 inscrits au maximum ont fréquenté l'Ecole. Les absences s'élèvent à raison de 75 par enfant. Treize ont passé à l'Ecole primaire. La moyenne des absences est toujours forte ; elle est cependant excusable si l'on considère que parmi ces enfants, il s'en trouve qui ont à peine atteint l'âge de 3 ans. Toutefois, comme le goût du travail et la régularité sont deux conditions essentielles de tout progrès, nous supplions les parents d'inspirer de bonne heure à leurs jeunes enfants l'amour de l'Ecole et le désir d'apprendre ; cette habitude de régularité contractée dans le premier âge produira de bons résultats lorsque l'enfant sera admis à l'Ecole primaire. Je me fais un devoir d'exprimer notre gratitude à Mlle Emma Portier (actuellement Mme Babel) qui, pendant 18 mois, a rempli les fonctions de maîtresse à la satisfaction générale. Depuis sa démission, le Département a confié provisoirement la direction de cette école à Mlle Sauty. Une nouvelle maîtresse a été nommée récemment par le Conseil Municipal, mais cette nomination, conformément à la loi, a besoin de l'approbation du Conseil d'Etat.

Permettez-moi de faire brièvement l'historique du bâtiment dont nous fêtons aujourd'hui l'inauguration. Dès la création de l'Ecole enfantine, le Conseil Municipal et le Département de l'Instruction reconnurent l'insuffisance de la salle et du préau destiné à cet usage.

La mise en vente de l'immeuble Bourgeois nous parut une occasion favorable de fournir aux petits enfants un local plus grand, mieux aéré et plus convenable.

Le 20 Xbre 1877, le Conseil municipal, avec l'approbation de l'autorité scolaire, prit une délibération en vue de cet achat et autorisait aussi l'acquisition d'une petite partie du jardin Villy-Bibet. Le Département, ayant reconnu la maison impropre à une école enfantine, décida qu'elle serait construite sur une partie du jardin du régent et la parcelle acquise de Villy. Comme les mesures allaient être prises pour cette construction, l'autorité scolaire signala, comme très urgente, la création d'une troisième classe pour le premier degré de l'Ecole primaire. Pour faire droit à cette demande, le Conseil Municipal, dans sa séance du 29 Xbre 1879, approuvait éventuellement un compromis avec Mr Fs. Bibet pour l'achat de l'étage supérieur de la maison Bourgeois, dont on avait déjà acquis le rez-de-chaussée. Un nouveau

plan fut dressé pour la reconstruction entière du bâtiment et le projet sérieusement étudié. Mais cet édifice, adossé à de vieux bâtiments, resserré entre plusieurs maisons, devait-il remplir le but désiré ? N'était-ce pas plus sage de démolir tout l'amas de maisons et d'élever là un édifice indépendant, commode ? C'est ce que nous fit remarquer Mr le Président du Département de l'Instruction publique, accompagné d'autres membres du Conseil d'Etat. On entama alors de longues et infructueuses tractations avec les propriétaires, mais l'on reconnut bien vite du reste que le prix des immeubles, leur démolition et la reconstruction d'un bâtiment nouveau entraîneraient la Commune à des dépenses considérables. Pour obvier à de tels inconvénients, ces Messieurs du Conseil d'Etat engagèrent la Commune à chercher en dehors du village un emplacement propice ; en cas de réussite, ils firent espérer de l'Etat une importante allocation. Cet emplacement-ci, ayant paru réunir les conditions désirées, Mr le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique fut invité à le visiter et l'approuva. Muni de cette approbation, le Conseil Municipal, dans ses séances des 6 Juillet et 9 Sbre 1880 décida de l'acquisition de ce terrain mesurant 17 ares 55 mètres, sur lequel s'éleva avec rapidité ce joli bâtiment qui nous réunit aujourd'hui dans une commune joie. Remarquez-le, Messieurs, procurer à l'Ecole enfantine un local convenable fut notre unique intention. Ce ne fut que plus tard, lorsqu'il fallut séparer le premier degré, à cause du grand nombre d'élèves, que nous fûmes amenés à construire un édifice nouveau où tous nos enfants réunis trouveraient des classes plus vastes, mieux aérées, plus favorables à l'application, et autour une cour spacieuse, où ils pourraient, sans aucun danger, prendre leurs bruyants ébats.

Ces longs détails, dont je vous demande pardon, m'ont paru nécessaires pour éclairer ceux qui, peu au courant de nos intentions et de nos efforts, ont pu critiquer et le choix de l'emplacement et la construction elle-même. Du reste, j'ai hâte de le dire, la Commune de Veyrier, sans l'aide et le concours de l'Etat, eût été incapable d'une telle entreprise. Aussi, au nom de la Commune, nous prions les autorités cantonales et surtout Mr le Président du Département de l'Instruction publique, d'agréer en ce jour l'hommage de notre profonde reconnaissance.

Mr le Régent et Mesdames les Régentes, en vous installant dans vos nouvelles classes, nous faisons appel à votre vigilance et à votre dévouement pour la conservation de ce charmant édifice. Les enfants, par légèreté et insouciance, sont portés à salir et à dégrader. Veuillez donc leur faire comprendre qu'ils doivent un respect particulier à cet édifice, construit pour eux et placé sous la sauvegarde de tous les citoyens. Ne serait-ce pas regrettable de lui voir perdre en peu de temps son air de jeunesse et son cachet de propreté. Rappelez-leur souvent, pour qu'ils ne l'oublient pas, qu'une punition exemplaire attend ceux qui manqueront au règlement et que les enfants coupables de quelque dégradation devront payer les dommages causés ; aucun élève, nous l'espérons, ne voudra causer à ses parents une telle peine et leur infliger un tel affront. L'action de l'autorité municipale se borne, il est vrai, à la surveillance et à l'entretien du matériel des Ecoles. Toutefois, le père étant de droit, de par la Providence, le premier maître de l'enfant, les conseillers municipaux, comme tous les pères de famille, ont le droit et le droit de veiller sur l'instruction et l'éducation données à leurs enfants. Sans faillir à leur noble et délicate mission, ils ne peuvent rester indifférents à rien de ce qui développe l'esprit et forme le cœur, c'est à eux d'abord que Dieu a imposé l'obligation d'en faire des hommes vertueux pour qu'ils soient ensuite des citoyens dévoués. C'est pour ce motif que

nous nous félicitons des progrès signalés, et que nous nous associons de toutes nos forces aux vœux exprimés dans le rapport du Département.

Chère jeunesse, vous, l'espérance et l'avenir de cette commune, aimez l'instruction même, ayez la noble ambition d'apprendre toujours ; efforcez-vous aussi d'acquiescer ces convenances, cette urbanité, cette politesse, qui prouvent de nobles sentiments et inspirent le respect. Faites que, par votre bonne conduite, vos généreux sentiments, vos manières distinguées, vous soyez non seulement égaux, mais supérieurs à vos concitoyens de n'importe quelle commune.

Et vous, jeunes élèves, profitez de ces années d'études, correspondez aux sacrifices que vos familles et votre patrie font pour votre bonheur ; que l'obéissance et l'amour du travail soient vos vertus préférées ; que vos années d'école, devenues fécondes par votre régularité et votre application, laissent plus tard dans votre esprit un impérissable souvenir. Quant à nous, chers concitoyens, soyons unis, aimons notre cher Veyrier, travaillons à la prospérité matérielle et morale, chérissons notre patrie, et, en bons citoyens, soyons toujours prêts à lui rendre tous les services et à lui donner toutes les preuves de dévouement qu'elle attend de chacun de nous.

M<sup>r</sup> Martin, maire

Babel Jean Pierre

*(Retranscrit pour la Mémoire de Veyrier – Bernard Berger / juin 2014)*

*Document d'archives communales - Année 1882 – réf. Aa 1875-1889*